

COMMUNE DE CARCES



COMPTE RENDU DE SEANCE

**Extrait du registre des Délibérations
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2018**

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	22	22

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT ET LE SIX DU MOIS DE NOVEMBRE à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick GENRE, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **31 octobre 2018**

PRESENTS : Patrick GENRE – Jean BINDER - Jean-Marc ZUCCARI – Nadine EINAUDI - Sabrina MARTEL – Robert BORDERY – Joelle DONADU - Isabelle MARTINEZ – Laurent ROMANI – Louisa ABOUD – Thomas MELCER – Ghislaine DANIEL- Philippe BARRA – Patrick THIERRY- Roger MONDANI– Jean-Louis ALENA - Maurice IMBALZANO – Florence CAMAIL

PROCURATIONS :

Mr Jean-François ROUX a donné procuration à Mr Laurent ROMANI
Mme Annick TAILLEU a donné procuration à Mme Sabrina MARTEL
Mme Bérengère ROBERT a donné procuration à Mr Robert BORDERY
Mme Laurence CURTY a donné procuration à Mme Joëlle DONADU

ABSENTS EXCUSES :

Mme Roxane RIQUIER

Monsieur Thomas MELCER a été désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2018-61 : INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

L'assemblée à l'**UNANIMITE** :

PREND ACTE de la démission de Madame Monique DI RUSSO et de Monsieur Fernand BECKAND et de l'installation de Monsieur Thomas MELCER et Madame Ghislaine DANIEL en qualité de Conseiller Municipal.

DELIBERATION N° 2018-62 : DECISIONS MODIFICATIVES N°2-2018 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, BATIMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**, décide :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 2 (JL ALENA – M. IMBALZANO)

D'APPROUVER les présentes décisions modificatives n°02-2018 pour l'exercice 2018.

DELIBERATION N° 2018-63: AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements selon les affectations des crédits précitées et à hauteur de :

- budget principal : 150 000 €
- budget annexe eau : 100 000 €
- budget annexe assainissement : 100 000 €
- budget annexe bâtiment artisanal et commercial : 15 000 €

D'INSCRIRE ces crédits au budget 2019 lors de son adoption.

DELIBERATION N° 2018-64: AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – BUDGETS M14 ET M49 – MISE A JOUR

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, DECIDE :

DE RAPPORTER la délibération municipale n°2014-11/120 du 4 novembre 2014,

D'ADOPTER les règles de gestion applicables à tous les budgets,

D'ADOPTER les durées d'amortissement pour chaque catégorie de biens telles que précisées dans le tableau présenté ci-dessus,

D'APPLIQUER pour les immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction comptable à laquelle se rattache l'acquisition.

DELIBERATION N° 2018-65: ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE D'AIDE A LA BONNE GESTION DES ARCHIVES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DU VAR

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, décide :

D'APPROUVER l'adhésion de la Commune au service d'aide à la bonne gestion des archives communales proposé par le Centre de Gestion du Var.

D'APPROUVER la convention à intervenir à cet effet entre la Commune et le Centre de Gestion du Var dont le projet est joint en annexe.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes qui s'y rattachent

DELIBERATION N° 2018-66: CONVENTION ENTRE LA MAIRIE ET L'ASSOCIATION «COMPAGNIE CARÇOISE DE TIR A L'ARC » RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR LA PRATIQUE DU TIR A L'ARC

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**, décide :

Pour : 19

Contre : 1 (R. MONDANI)

Abstention : 2 (M. IMBALZANO – F. CAMAIL)

D'APPROUVER la convention de mise à disposition à titre gratuit de terrains situés sur la parcelle section A n° 60 à l'association « Compagnie Carçoise de Tir à l'Arc ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention à titre précaire et révocable pour une durée d'un an renouvelable annexée à la présente délibération

DELIBERATION N° 2018-67: ACTUALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**, décide :

Pour : 18

Contre : 1 (P. BARRA)

Abstention : 3 (P. THIERRY – M. IMBALZANO – JL ALENA)

D'ABROGER la délibération municipale n°2016/10/048 du 4 octobre 2016 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

D'ADOPTER le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comprenant l'indemnité de fonction de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (I.F.S.E) et le complément indemnitaire annuel (C.I.A) selon les modalités exposées ci-dessus et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat.

D'APPROUVER la mise en œuvre du CIA à compter du 1^{er} janvier 2019.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes énoncés ci-dessus et dans la limite des plafonds déterminés par la réglementation.

DE PREVOIR et **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012 du budget.

DELIBERATION N° 2018-68: INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS ET INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, décide :

D'APPROUVER le versement d'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents participant aux opérations électorales qui, en raison de leur grade, sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

D'APPROUVER le versement d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires à tous les cadres d'emplois relevant de la catégorie C et B concernés.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué et dans les conditions définies ci-dessus.

DE DIRE que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 12 du budget principal de l'exercice.

DELIBERATION N° 2018-69: CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA MAIRIE DE CARCES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARCES (CCAS)

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, décide :

D'APPROUVER la convention de mutualisation définissant la nature et l'étendue des concours apportés par la Commune au CCAS annexée à la présente décision,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous actes requis pour son application

DELIBERATION N° 2018-70 : REGLEMENT INTERIEUR RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LA PROVENCE VERTE

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, décide :

D'ABROGER la délibération municipale n°2015/06/043 du 16 juin 2015 relative au règlement intérieur de la médiathèque municipale de Carcès à compter du 1^{er} janvier 2019.

D'APPROUVER le règlement intérieur du RESEAU des médiathèques de la Provence Verte annexé à la présente décision à compter du 1^{er} janvier 2019.

DE FIXER le tarif de l'inscription annuelle pour un usager résidant hors des communes adhérentes au RESEAU à 20€ sauf exceptions citées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2019.

DE FIXER l'amende forfaitaire en cas de non restitution des documents à 130 € en plus du prix de chaque document non restitué à compter du 1^{er} janvier 2019.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaires à l'application de ces décisions.

DELIBERATION N° 2018-71 : CHARTE INFORMATIQUE RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LA PROVENCE VERTE

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, décide :

D'APPROUVER la Charte d'utilisation des ressources multimédia du RESEAU des médiathèques de la Provence Verte annexé à la présente décision à compter du 1^{er} janvier 2019,
D'APPROUVER le principe d'une inscription individuelle, annuelle et gratuite à compter du 1^{er} janvier 2019,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaires à l'application de ces décisions

DELIBERATION N° 2018-72 : VENTE DU LOT N°10 LOTISSEMENT COUGOURNIER

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, décide :

D'ACCEPTER l'offre d'achat du lot n°10 au prix de 79 000 € TTC
DE CEDER le lot n°10 à Mr et Mme DERUY – HOLVIGUE Pierre et Christine
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette cession
DE DESIGNER l'étude notarial LONG/LINCY à Carcès pour l'établissement de l'acte de cession
Dit que tous les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur

DELIBERATION N° 2018-73 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE D1227 POUR ERIGER UNE STELE – QUARTIER DE BRAUCH.

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, décide :

D'APPROUVER la mise à disposition à titre gratuit d'une partie du terrain, d'une surface de 100 m² environ, cadastrée D1227 appartenant à la Commune,
D'AUTORISER l'EALAT – Le Cagnet des Maures à y ériger un monument en souvenir des victimes de l'accident d'hélicoptères survenu le 2 février 2018,
D'APPROUVER le projet de convention à titre précaire et révocable à intervenir entre la Commune et l'EALAT – Le Cagnet des Maures annexé à la présente délibération,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à son application.

DELIBERATION N° 2018-74 : DECISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 24 septembre et le 23 octobre 2018

DECISION DU MAIRE n° 2018-55 du 24 septembre : MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA CREATION DE 2 CLASSES A L'ECOLE ELEMENTAIRE DU PETIT BOIS

DECISION DU MAIRE n° 2018-56 du 24 septembre 2018 : MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU REFECTOIRE DE L'ESPACE JULES FERRY

DECISION DU MAIRE n° 2018-57 du 17 octobre 2018 : AVENANT n°1 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR LE RENOUVELLEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU ET EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LE CHEMIN DE LA GARDE

DECISION DU MAIRE n° 2018-58 du 23 octobre 2018 : CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 150 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'AZUR

Pour copie conforme,
Le Maire

Patrick GENRE

